

Règlement Médical Fédéral de la Fédération Française de Parachutisme  
Annexe 1 au Règlement Intérieur

(adopté initialement par le Conseil Fédéral du 22 novembre 2008 et modifié par le Comité Directeur du 25 octobre 2013  
et du 13 mars 2020)

## Annexe 4 au Règlement Médical

# FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

## CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU PARACHUTISME SPORTIF

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Médecin diplômé de médecine aéronautique

Médecin du sport

Autre

Certifie avoir examiné ce jour :

M \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Première licence     Reprise après arrêt médical     Renouvellement     Saut en Tandem

Compétition

Enseignement du parachutisme (rayer les mentions inutiles) :    **TRAD**    **PAC**    **TANDEM**

**Pour les moniteurs TANDEM : voir l'arrêté Ministère des sports du 27 janvier 2014 relatif à l'autorisation annuelle d'exercer**

Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :

à la pratique du parachutisme sportif (saut d'aéronef)

à la pratique du parachutisme ascensionnel (tracté-treuilé)

à la pratique du parapente

à la pratique du vol en soufflerie

**Restrictions** (verres correcteurs, etc.) \_\_\_\_\_

**Présente une contre-indication** (précisez) \_\_\_\_\_

Le jeune sportif de 15 à 16 ans désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus par la réglementation FFP et qu'il ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités désignées. L'âge de 12 ans est requis pour ascensionnel et parapente.

Je certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique du parachutisme établie par la Commission Médicale de la FFP et de la réglementation en matière de délivrance des certificats médicaux au sein de la FFP.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature et cachet

Le présent certificat est valable pour l'année en cours sauf maladie intercurrente ou accident, remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques encourus en cas de fausse déclaration. La liste des contre-indications aux activités fédérales est consultable sur le site fédéral [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

### **En cas d'inaptitude,**

Adresser ce certificat médical au Médecin Fédéral National - 62, rue de Fécamp - 75012 PARIS  
(sous timbre secret médical)

### **En cas de dérogation demandée par le candidat,**

Adresser la fiche médicale et la demande écrite de dérogation du candidat au Médecin Fédéral Inter Régional